

L'an deux mille dix-neuf, le lundi quinze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Laurent COURAUD, Maire.

Date de la convocation : le 10 juillet 2019

Etaient présents : Mrs COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, BIZARD Sébastien, COURAUD Damien, VUIDIBIO Maricheil. Mmes SIARD Chantal, BARRANGER Nathalie, DERRE Véronique, DERRE-GOY Véronique, FRAUËL Françoise, GENDRE Dominique.

Absents excusés : Mme CHOLIERE Christine (pouvoir à DERRE-GOY Véronique), M. FOUASSIER Guillaume

Secrétaire de séance : M. BIZARD Sébastien

1- Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2019 :

2a Commission « Finances » / *City stade* :

Le montant final est de 46 774.75 € H.T. au lieu de 47 104.75 € H.T.

2b Commission « Bâtiments – voirie » / *Sécurisation et accessibilité église* :

Remplacer la dénomination « Conseil Général » par « Conseil Départemental ».

2- Rapport des Commissions :

2a Commission « Bâtiments-Voirie »

DECI : achat des terrains

A ce jour, la municipalité a l'accord écrit des deux propriétaires pour les deux terrains qu'elle souhaite acquérir en vue de la mise en place de réserves.

Ces terrains sont situés à l'Isle Thimée et à l'Épinay pour une surface totale de 416 m², soit 208 m² X 2.

Le prix de vente de 1€ / m² est convenu entre les différentes parties.

Les frais de bornages et des actes notariés restent à la charge de la commune.

Une délibération est prise à l'unanimité pour acquérir ces deux terrains aux conditions citées ci-dessus.

DECI choix des entreprises

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre concernant la réalisation des 2 sites de défense incendie ainsi que la réalisation d'une plateforme de pompage au Chemin des Sables : HUBERT TP, COURLIVANT Patrick et DG Terrassement).

Madame Dominique Gendre, ne prend pas part aux débats, ni au vote de la délibération.

La commission propose de retenir le devis le mieux disant, soit celui de l'entreprise COURLIVANT pour un montant de 15 010.10 € H.T.

Une délibération est prise à l'unanimité pour retenir l'entreprise COURLIVANT.

Terrain de pétanque

Suite à la sollicitation de la Société de Boules Chambourgeoise, trois entreprises ont répondu à l'appel à travaux pour la réfection du terrain de pétanque : CADIEU TP, SAS MOREAU, DG Terrassement.

Le travail à effectuer consiste à décaper le terrain sur 10 cm, le reprofiler et appliquer une finition sur une surface de 1000 m².

Madame Dominique Gendre, ne prend pas part aux débats, ni au vote de la délibération.

La commission propose de retenir le devis le mieux disant, soit celui de l'entreprise DG Terrassement pour un montant de 8 740.00 € HT.

Une délibération est prise à l'unanimité pour retenir l'entreprise DG Terrassement.

Travaux église

Dans le but de réaliser une première tranche de travaux, la municipalité a missionné l'entreprise FMH pour la rédaction d'un cahier des charges prenant en compte l'accessibilité de l'édifice.

Le cahier des charges est rédigé et sera transmis aux entreprises contactées pour les travaux.

De même, la déclaration préalable a été déposée, y compris pour la demande d'accessibilité à un E.R.P. pour validation par la commission de contrôle.

Les travaux visent à la création d'un accès extérieur par le transept Nord d'une part et à la mise en sécurité et à la purge du clocher d'autre part.

Monsieur le Maire précise que la Commission départementale accepte de transférer le F.D.S.R. initialement retenu pour les travaux des Ponts Romains vers les travaux de l'églises cités ci-dessus.

En ce qui concerne les travaux de mise en sécurité du clocher et de sa purge, trois entreprises ont répondu aux sollicitations de la commune : HORY CHAUVELIN, BILLON, et MENET.

Il est à noter que l'option « pose d'un filet sur le clocher » a de plus été retenue par la commission des adjoints pour proposition au Conseil Municipal, afin d'assurer une meilleure sécurité.

La commune profitera aussi de ces travaux et de la présence d'une nacelle pour faire effectuer quelques travaux de reprise de toiture sur le clocher (non budgétisé à ce jour).

La commission propose de retenir le devis le mieux disant, soit celui de l'entreprise BILLON pour un montant de 7 956.96 € HT.

Une délibération est prise à l'unanimité pour retenir l'entreprise BILLON et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents utiles à la réalisation de l'opération.

City stade

Le revêtement est à ce jour fini, le mobilier sera posé durant la semaine 30.

2b Commission « Finances »Modification de la délibération concernant l'indemnisation des élus.

Suite à la demande du receveur principal du Trésor Public, le Conseil municipal doit modifier la délibération 2017-04-D22 relative à l'indemnisation des élus. En effet, ne doivent apparaître sur la délibération que la fonction et le pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, attribué à chacun, et non la somme comme cela avait été fait.

Une délibération est prise à l'unanimité pour modifier la délibération 2017-04-D22 et la mettre en conformité.

Décision modificatrice

Suite au report des travaux sur les Ponts Romains, et au choix de reporter une partie du budget sur les travaux de sécurisation de l'église, il est nécessaire d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'opération 143.

Au budget fonctionnement, Monsieur le Maire note certains changements à savoir :

L'augmentation des charges en électricité et fournitures de voirie, compensés par la hausse de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation, et ce, malgré une baisse de la dotation forfaitaire.

L'équilibre s'établit à 6000€.

Au budget investissement, Monsieur le Maire note certains changements à savoir :

L'annulation des subventions de la région et du département pour les Ponts Romains (137 200€), ainsi que l'annulation de l'enveloppe destinée aux travaux de ces mêmes Ponts romains à la charge de la commune.

L'équilibre se fait à 137 200€ et ce même en inscrivant les coûts liés aux travaux de l'église et au terrain de pétanque.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612 :Energie/Electricité	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D011	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Charges à caractère général				
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-74127 : Dotation nat. de péréquation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R74	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	10 000.00 €
Dotations, subventions et participat°				
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	6 000.00 €	4 000.00 €	10 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	98 000.00 €	0.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	39 200.00 €	0.00 €
TOTAL R13	0.00 €	0.00 €	137 200.00 €	0.00 €
Subventions d'investissements				
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D21	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Immobilisations corporelles				
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	164 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D23	164 200.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Immobilisations en cours				
Total INVESTISSEMENT	164 200.00 €	12 000.00 €	137 200.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		- 131 200.00 €		- 131 200.00 €

Enfin, le budget prendra en compte l'exactitude du montant des travaux du City stade à savoir 46 774.75 € au lieu des 47 104.76 € précédemment inscrits.

Une délibération est prise à l'unanimité modifier le budget avec les éléments cités.

2c Commission « Urbanisme »

S.I.E.I.L. et compétence I.R.V.E.

Le S.I.E.I.L. nous a interpellé sur le fait qu'il n'avait pas la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Dans le cadre des différents accords (Commune/SIEIL), cette gestion permettrait de déléguer l'entretien et l'achat d'électricité au S.I.E.I.L., c'est-à-dire le transfert de la compétence I.R.V.E. (mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables).

Une délibération est prise à l'unanimité pour accorder le transfert de la compétence I.R.V.E. au S.I.E.I.L., ainsi que d'adopter les conditions d'adhésion à cette compétence.

PAVE (Plan de mise en Accessibilité des Espaces publics Extérieurs)

Un point sera fait début Août avec l'ADAC afin de pouvoir déposer un planning de réalisation à la préfecture pour la fin d'année.

Projet au lieu-dit Chavigny

Un projet privé est à l'étude au service ADS pour un aménagement du lieu-dit de Chavigny.

Pont romain

Une réunion avec les riverains de l'édifice a eu lieu le 25 juin à la mairie. 13 riverains se sont déplacés.

Après présentation du projet par la municipalité, un temps d'échange a permis d'aborder certaines craintes et de rassurer sur les souhaits des différentes des parties (environnement, circulation, sécurité...).

Fibre optique

Le démarrage des travaux compterait à ce jour un an de retard. Cependant, l'entreprise de pose reste confiante quant au rattrapage de ce retard.

Pour rappel, les premiers travaux sur la commune doivent avoir lieu sur le deuxième semestre 2019. Après échange, il est convenu de réaliser une réunion publique (date restant à définir) pour expliquer à la population les différentes procédures à suivre pour les raccordements.

Un arrêté municipal est signé pour la durée de 1 an afin de couvrir les travaux de la première tranche prévue.

2d Commission « Vie associative – culture – communication – jeunesse »

Monsieur Damien COURAUD revient sur les différentes animations qui ont eu lieu sur la fin Juin et le début du mois de Juillet : Finale du Tournoi de Tennis (organisé par le TCC).

Cette animation autour de la finale montre la convivialité et la belle attitude des membres de cette association. 70 repas ont été servis à cette occasion.

Le club de Tennis (TCC) se projette maintenant pour les 20 ans en 2020.

Monsieur ANTIGNY soulève l'accélération de la dégradation des courts de tennis liés aux mouvements des sols.

Autres animations : les 40 ans du S.B.C., toujours dans un esprit très convivial, et le Tournoi annuel de pétanque (S.B.C.) organisé le 14 juillet dans des conditions très agréables.

Chambourg au bord de l'eau

Monsieur Damien COURAUD rappelle que la manifestation aura lieu le samedi 20 juillet.

Les bénévoles sont à ce jour mobilisés et en nombre suffisant.

Notons que la municipalité aidera au transport du gros matériel.

Parcours sportif

Les agrès de l'espace sportifs sont pour un grand nombre à changer (trop vétustes).

Après sollicitations d'entreprises spécialisées, une première approche établie le coût de remplacement de 3 agrès à 3500 € environ (pour rappel, le parcours compte 10 agrès).

Le conseil valide l'approche et demande d'approfondir l'étude par rapport au plan de financement et aux normes de sécurité.

Monsieur Damien COURAUD annonce qu'une réunion entre les différentes associations aura lieu début Septembre afin d'organiser au mieux le calendrier des différentes manifestations.

Notons aussi l'édition de la prochaine lettre municipale en Septembre.

Des idées d'articles seront les bienvenues.

2e Commission « Scolaire »

Suite à l'épisode de canicule fin Juin, la kermesse de l'école a été différée au 2 juillet.

Cette dernière a été de qualité et a satisfait les différents participants.

Suite au Conseil d'Ecole et au nombre d'élèves annoncés à la rentrée, l'association des parents d'élèves a organisé le 24 juin une réunion d'information aux parents avec la présence de Madame la Députée et d'une partie du Conseil municipal.

L'association milite pour l'ouverture d'une cinquième classe et donc d'une meilleure répartition du nombre d'élèves.

Au préalable à cette réunion, une lettre avait été envoyée à l'inspecteur d'académie qui prend acte mais se refuse à tout engagement modifiant le fonctionnement actuel de l'école.

Notons que la Mairie et la Députée soutiennent la démarche de l'association.

Monsieur le Maire, accompagné de Madame ANGUILE, Directrice de l'école, ont rencontré l'I.E.N. le 27 juin.

Lors de cette entrevue, Monsieur le Maire a pu exposer l'évolution démographique à court et moyen terme.

En conclusion de cet entretien, l'I.E.N. propose l'étude pour une création d'un deuxième poste à mi-temps.

Madame AUCONIE lors de son entretien avec le D.A.S.E.N. a évoqué le cas de CHAMBOURG et a soutenu la proposition de l'I.E.N. pour l'ouverture d'un deuxième mi-temps.

Un mail de retour des différentes entrevues a été fait aux Parents d'élèves.

La municipalité se dit prête sur un plan immobilier, mobilier et pratique à ce potentiel changement.

La municipalité procède au changement d'une partie du mobilier scolaire. Par conséquent, la commission scolaire propose la mise en vente des pupitres en bois à 25 € / U et des bureaux tables-chaises à 15 € / U.

Une délibération est prise à l'unanimité pour la mise en vente des tables chaises et des pupitres aux prix annoncés précédemment.

2f Commission « Affaires sociales »

Maison d'accueil

Madame SIARD évoque la demande récurrente faite par un habitant de la commune désirant ouvrir une maison d'accueil.

Le propriétaire appuie son argumentaire par le fait qu'il aurait réalisé des travaux d'adaptation de la maison.

Nous notons en interne, qu'une ouverture d'une telle maison, ne peut se faire sans un agrément des autorités.

Madame SIARD doit se rapprocher des services compétents pour signaler et éclaircir ce point.

Canicule

Lors de l'épisode de canicule fin Juin, Madame SIARD a appelé les personnes inscrites sur la liste des personnes à contacter car étant potentiellement vulnérables. La démarche a bien fonctionné et fut appréciée.

Questions diverses :

Carrés d'arts :

Monsieur BIHOUR annonce avoir récupéré l'œuvre des « Carrés d'Arts » faite par les élèves de la garderie. L'œuvre, après rénovation, sera présentée aux habitants à la mairie.

P.C.S. :

Le P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) sera dans les prochains jours transmis à la préfecture suite mise à jour administrative au niveau de l'Indre et Loire.

Urbanisme :

Madame GENDRE interpelle le Conseil sur la gestion des personnes ne déclarant pas de travaux mais qui en réalisent sans aucun aval.

Monsieur VAILLANT répond en mettant en avant le suivi et les relances faites aux habitants réalisant des travaux sans autorisation préalable.

Chats errants :

A la suite de la pose d'une cage dans le centre bourg, plusieurs chats ont été capturés par les services municipaux.

Des contacts sont pris avec 2 associations locales afin de récupérer ces chats.

Monsieur le Maire rappelle que la pose d'une cage dans le centre bourg faisait suite à une population de chats sauvages importante et que cela ne constitue en aucun cas un appel à des poses dans d'autres endroits de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22 h 50

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 4 septembre juillet 2019 à 20 h 00